



- Vous avez un grand logement, une chambre libre ?
- Vous souhaitez avoir de la compagnie ?
- Et si vous hébergiez un(e) étudiant(e) en échange d'une présence et d'une aide ponctuelle ?

## PARRAINAGE DU DISPOSITIF PAR LA VILLE DE PESSAC

La Ville de Pessac, en partenariat avec le **CESEL Pessac** favorise **la mise en relation entre des seniors** de plus de 60 ans, qui peuvent être isolés, avancés en âge, ou qui souhaitent seulement partager une aventure humaine avec des plus jeunes, et des étudiants ayant des difficultés pour trouver un logement leur permettant d'étudier dans de bonnes conditions matérielles et humaines

## PRINCIPE DE L'HÉBERGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL



Il s'agit de **la mise à disposition par le senior d'une chambre pour des jeunes étudiants, en contrepartie d'une présence sécurisante et conviviale**, ainsi que d'une petite aide dans les activités de la vie quotidienne (sortir les poubelles, fermer les volets, courses ponctuelles,...), sans se substituer aux intervenants à domicile (aide à domicile, infirmière diplômée d'État). Le dispositif de cohabitation intergénérationnelle se réalise selon le principe du don et du contre-don : ce mode de cohabitation n'est régi par aucun contrat de travail ou de location mais par **une convention d'hébergement**.



## ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR L'ASSOCIATION VIVRE AVEC



La Ville de Pessac s'appuie sur l'**association Vivre Avec**, qui applique dans la métropole bordelaise avec succès, la cohabitation intergénérationnelle et solidaire depuis 2004.

«Vivre Avec» **rencontre les seniors pour préciser leurs besoins** et la faisabilité du projet de cohabitation ; les étudiants sont également reçus au cours d'un entretien. **Une sélection rigoureuse des candidats** est faite après étude des attentes et des caractéristiques de chacun.

**Une charte** régit les règles applicables et, précise les modalités de vie commune, ainsi que la limite des aides exigibles par l'accueillant. L'association accompagne le binôme pendant toute la durée de la cohabitation et des interventions peuvent avoir lieu en cas de besoin : évaluation de certaines demandes, soutien psychologique des seniors et des aidants...

## 6 BINÔMES SENIORS ÉTUDIANTS PRIS EN CHARGE PAR LA VILLE DE PESSAC



La Ville de Pessac propose de prendre à sa charge **les frais financiers de 6 seniors s'engageant dans ce dispositif** d'hébergement intergénérationnel à savoir l'adhésion à l'association «Vivre Avec» ainsi que la prestation d'accompagnement qu'elle propose tout au long de la cohabitation avec l'étudiant.

Aucun frais ne sera à la charge du senior dans le cadre de cette expérimentation pendant une année. De plus, le senior recevra une contribution de l'étudiant pour les charges du logement fixée à 100€ par mois.



**SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR LE DISPOSITIF PROPOSÉ,  
NOUS VOUS INVITONS À PRENDRE CONTACT AVEC LE  
PÔLE AUTONOMIE SANTÉ DU CCAS DE PESSAC**



Ville de  
**PESSAC**

**HÉBERGEMENT  
INTERGÉNÉRATIONNEL**

solidaire à Pessac



**CCAS**  
**Maison des Seniors**  
27 avenue Pasteur - 33600 Pessac  
05 57 93 67 44  
senior@mairie-pessac.fr

